DÉLIBÉRATION n° CA-16-11-2018-06 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 novembre 2018

Calendrier pédagogique
Année universitaire 2019-2020

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 20181108-06 adoptée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 8 novembre 2018 portant avis favorable à la majorité au calendrier pédagogique pour l'année universitaire 2019-2020 ;
- Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique d'Établissement en date du 9 novembre 2018 ;
- Vu les documents adressés au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1er : Dispositif

Le calendrier pédagogique pour l'année universitaire 2019-2020 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée selon le décompte suivant :

29 votants

Pour	**24**
Contre	**0**
Abstentions	**5**

Fait à Poitiers, le 16 novembre 2018
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

30. NOV. 2018

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le — Direction des affaires juridiques

Direction des Affaires Juridiques /RD - Université de Poitiers - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE DE POITIERS

Séance plénière du **08/11/2018**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Poitiers,

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

DATE DE LA CFVU	08/11/2018

DELIBERATION CFVU N°	THEMATIQUE	OBJET	UFR concernée	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CFVU	OBSERVATION
20181108-06	CALENDRIER	Calendrier pédagogique de l'établissement pour l'année universitaire 2019-2020	UNIVERSITE	Propositions soumises à avis des membres de la CFVU, avant avis du CT du 09/11/2018 et délibération du CA du 16/11/ 2018 : Le calendrier pédagogique cadre pour l'année universitaire 2019-2020 présenté en annexe est soumis pour avis à la CFVU, pour avis, avant transmission au CT pour avis, et avant transmission au CA pour délibération. L'année universitaire 2019-2020 se termine le 30/09/2020	01/09/2019	31/08/2020	31	POUR : 24 CONTRE : 3 ABSTENTION : 4	Avis favorable de la CFVU avant transmission au CT pour avis et au CA pour délibération

A Poitiers le 8 novembre 2018

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Virginie LAVAL

Calendrier pédagogique année universitaire 2019/2020

Proposé à délibération du CA du 16 novembre après avis de la CFVU du 8 novembre 2018 et du avis du CT du 9 novembre 2018

Cours

Pause pédagogique UP

Vacances scolaires

Accueil des étudiants *à partir du 1er septembre 2019*

Date ou période Examens

Le calendrier retenu a été établi sur la base des principes suivants :

* Présence au plus tôt le 1er septembre et au plus tard le 30 juin pour prendre en compte et les contraintes de job d'été et les contraintes des contrats locatifs
* Prise en compte d'un délai entre la première session semestre pair (corrections, gestion des notes, jury, organisation des soutiens…) et la seconde session (semestres impairs et pairs).

13 semaines d'enseignements à chaque semestre

Pour les examens des UEO, les créneaux uniques (17h-20h) sont réservés (voir ci-dessus). Les examens précédents doivent finir à 16h30 (tiers-temps inclus) pour permettre en cas de besoin un créneau unique (CC ou ET, tiers-temps inclus).